



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## schémas de cohérence territoriale

Question écrite n° 61681

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'avis que vient de rendre le club des maîtres d'oeuvre de Scot (schémas de cohérence territoriale) concernant la modernisation de l'urbanisme commercial. Il préconise, entre autres, de donner réellement aux élus locaux la capacité de contrôler les changements d'activité, et de « réaffirmer le pouvoir de limitation, d'interdiction et donc d'opposition du Scot à certains projets commerciaux, en particulier en raison d'enjeux de limitation de l'étalement urbain, de préservation du commerce de centre-ville, d'endiguement du trafic automobile ou de développement des transports en commun ». Il lui demande si de telles propositions sont susceptibles d'être retenues par le Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61681

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2009, page 9828

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)